

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 5 avril 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - A. ETCHEBERRY - S. RALL
L. ANSELLEM (adjoints) - E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX
E. DE MALEZIEUX - D. POURCHER - W. GRANDPRE - F. GUITTON
L. GAULIARD - JP. LAURENSON - M. KUNG - L. BERONJA
M. CERAMI

Absents excusés : C. MARTIN (procuration à M. COIN) - E. IMOBERSTEG (procuration à
B. FRAMMERY) (adjoints) - E. DECOUZ (procuration à L. ANSELLEM)
B. GUERQUIN (procuration à E. DE MALEZIEUX) - F. ROGARD
(procuration à S. RALL) - B. MILCAMP (procuration à B. CHAUVET)
A. BOUSSER (procuration à A. ETCHEBERRY) - P. CHARRON - R. SUSS
(procuration à JP. LAURENSON) - C. PABON (procuration à M. CERAMI)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à l'ajout d'un point divers concernant les conditions de location de la salle de la Bretonnière à l'Association des Familles Catholiques pour une conférence, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 01/03/2016
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- CONGRÈS DES MAIRES 2016 : MANDAT SPÉCIAL
- FINANCES :
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. GARANTIE D'EMPRUNTS LOGEMENTS AIDÉS SEMCODA : 3 LOGEMENTS PLUS SECTEUR LES ACCULATS
- DÉNOMINATION NOUVELLE ÉCOLE ET VOIE NOUVELLE
- PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE - CONVENTION ENTREPRISE MITHIEUX
- RÉGULARISATION CESSION DE TERRAIN À TITRE GRATUIT / ROUTE DE SÉGNY
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 10/04/2016
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS :
 - Élections législatives partielles
 - Location salle la Bretonnière

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Emmanuelle DE MALEZIEUX.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 01/03/2016

JP. LAURENSEN demande à revoir certains passages concernant le budget, notamment l'ajout de ses remarques sur la répartition de la CFG et sur l'endettement de la Commune. Mme la Maire confirme qu'une proposition de rectification lui sera faite. L'approbation du Procès-verbal est reportée au prochain conseil.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Communication - Démocratie participative du 08/03/2016 (B. FRAMMERY)

Remise de la page de la minorité.

Refonte de la charte graphique : site Internet, logos et structure du journal municipal.

L. BERONJA remercie B. FRAMMERY pour la présentation détaillée du journal lors de cette réunion.

b. Comité technique du 10/03/2016 (B. FRAMMERY)

- **Réorganisation du service scolaire** : une distinction sera faite désormais entre le service scolaire (inscriptions, facturation, relations avec les familles) et la gestion des écoles (gestion du personnel, relations avec les intervenants extérieurs, plannings).
- **Ouverture de la nouvelle école** : réorganisation des équipes d'ATSEM et d'agents, à personnel constant.
- **Modification du règlement intérieur du Compte Epargne Temps** : suite à la rectification du décompte des congés annuels, intégration des modalités de récupérations des rappels engendrés.
- **RIFSEEP** : un compte rendu des réunions de travail a été présenté aux membres du comité de pilotage. A la suite de ce travail et des discussions avec les services et les membres de l'exécutif, le nouveau système sera soumis à l'avis du Comité Technique et à l'approbation du Conseil municipal pour une mise en application au 1^{er} juillet 2016.

c. Commission Finances du 29/03/16 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que les points abordés par la Commission feront tous l'objet de délibérations lors de la présente séance.

d. Commission Urbanisme du 30/03/16

JC. CHARLIER présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- 6 déclarations préalables ont reçues un avis favorable ;
- 3 permis de construire ont reçu un avis favorable et un a fait l'objet de réserves ;
- 1 permis d'aménager modificatif a reçu un avis favorable (extension de l'hôtel, zone de Magny) ;
- 3 demandes de certificat d'urbanisme opérationnel ont été étudiées : 1 a obtenu un avis favorable, 2 ont fait l'objet de débats relatifs au PLU.
- JC. CHARLIER informe des prochaines réunions de la Commission : le 02/05/2016 (réunion ordinaire) et le 13/04/2016 (groupe de travail communal dans le cadre de l'élaboration du PLUi). Il précise que cette 1^{ère} réunion concernera tout d'abord les zones Up de la Commune et les hameaux. Des propositions de règlementations seront proposées à la CCPG, notamment un Coefficient d'Emprise au Sol (CES), des règles sur les longueurs de façade et sur les zones vertes. Il recommande aux membres de la Commission d'assister à cette réunion de travail.

A la question de JP. LAURENSEN, JC. CHARLIER explique que seuls les membres de la commission urbanisme sont pour l'instant conviés à cette réunion.

Il ajoute que suite à celle-ci, une commission généralisée avec tous les membres du Conseil est envisageable.

- Projet de territoire intercommunal: afin de travailler sur ce projet, 2 comités de pilotage ont été créés :
 - 1) Un comité technique (COTECH), composé des DGS des communes (Gilles Goudet et Marie-Claire Billet représenteront Prévessin-Moëns), e
 - 2) Un comité de pilotage (COFIL), composé du Maire et d'un élu référent de chaque Commune. Pour Prévessin-Moëns le référent sera JC. CHARLIER.Il ajoute que nous évoluons aujourd'hui d'un urbanisme réglementé vers un urbanisme de projet, avec des règles adaptables en fonction des quartiers et des programmes.
- Projet de densification douce maîtrisée : dans la continuité des ateliers précédents, 2 autres sont programmés début mai pour l'étude du centre village, côté commerces et du lotissement Ravoire Nord. JC. CHARLIER souligne l'investissement important des habitants dans ces ateliers: 90 % des propriétaires étaient présents aux réunions.

e. SIVOM réunion du 11/03/2016 (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la dernière réunion du Comité :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion et affectation des résultats 2015.
- Budget 2016 : projets en cours (cuisine centrale, extension du centre sportif, et logement de l'école intercommunale) et nouveaux projets (projet de gendarmerie, opportunité de création d'une commune nouvelle et études d'un projet de structure sportive au sein du SIVOM et d'un projet d'offre de soins).
- Budget du centre de soins infirmiers de Ferney-Voltaire et versement d'une subvention.
- Attribution d'un emprunt complémentaire pour l'extension du centre sportif.
Concernant le projet d'offre de soins, Mme la Maire précise que le recrutement d'un coordinateur ne fait pas le consensus au sein du SIVOM, la CCPG étant compétente en la matière.

f. CCPG (Mme la Maire)

Transfert de la compétence tourisme à la CCPG, dans le cadre de loi NOTRE : suite à l'étude faite par un cabinet spécialisé, plusieurs pistes sont envisagées :

- la création d'un office du tourisme intercommunal,
- une structure sous la forme d'une SPL
- une association indépendante subventionnée par la CCPG.

Mme la Maire explique que si la Commune de Ferney-Voltaire est principalement concernée par la compétence tourisme, la Commune de Prévessin-Moëns a également un intérêt important en la matière, notamment par la présence du CERN et de la culture scientifique sur son territoire.

JP. LAURENSEN précise qu'en zone montagnaise, notamment dans les stations, il sera plus difficile de rassembler les offices de tourisme.

5. CONGRÈS DES MAIRES 2016 : MANDAT SPÉCIAL

M. COIN rappelle qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Il informe que le 98^{ème} Congrès des maires et des présidents de communautés, qui devait avoir lieu à Paris en novembre 2015, a été annulé suite aux attentats du 13 novembre 2015. Il a été reprogrammé du 30 mai au 2 juin 2016, avec un programme comportant de nombreux thèmes intéressants les affaires communales.

Il rappelle que ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, ce qui rend le partage

d'expériences fortement enrichissant et porteur pour l'évolution du service public municipal.

Madame la Maire et 2 adjoints se rendront au congrès :

- Madame la Maire : du 31 mai au 2 juin, avec hébergement 2 nuits ;
- M. COIN : du 31 mai au 2 juin, avec hébergement 2 nuits ;
- A. ETCHEBERRY : du 31 mai au 2 juin, sans hébergement.

Délibération : le Conseil Municipal, par 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, M. CERAMI et C. PABON) et 22 voix pour :

- *donne un mandat spécial à Madame la Maire, M. COIN et Mme ETCHEBERRY, adjoints, pour se rendre au congrès des maires et présidents de communautés du 31 mai au 02 juin 2016 ;*
- *autorise, au titre de ce mandat spécial, Madame la Maire, M. COIN et Mme ETCHEBERRY à se rendre au Congrès des maires, du 31 mai au 02 juin 2016 à Paris ;*
- *précise que les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration afférents à ce déplacement feront l'objet d'une prise en charge directe ou d'un remboursement par la Commune dans la limite maximum des frais réels engagés et sur présentation d'un état de frais ;*
- *précise que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6532 du budget de l'exercice en cours.*

6. FINANCES :

A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN rappelle au Conseil que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il précise qu'une exception à la règle du caractère local est faite pour les associations œuvrant sur le territoire de la Commune alors que leur siège social est hors commune. Il propose de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 29/03/2016 :

Nom Association	Proposition	Objet
ACCUEIL GESSIEN	4500	Subvention de Fonctionnement
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	200	Subvention de Fonctionnement
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500	Subvention de Fonctionnement
ASSOCIATION BERGES DU LION	500	Subvention de Fonctionnement
APICY	100	Subvention de Fonctionnement
BANQUE ALIMENTAIRE	500	Subvention de Fonctionnement
BEL AUTOMNE	900	Subvention de Fonctionnement
CECOF CFA	200	Part 100 € par élève de la commune
BTP CFA AIN	100	Part 100 € par élève de la commune
CIMADE	300	Subvention de Fonctionnement
CIO DE BELLEGARDE	150	Subvention de Fonctionnement
ECOLE MUSIQUE CHEVRY CROZET ECHENEVEX	210	Part 70 € par élève de la commune
ECOLE MUSIQUE GEX	400	Part 48 € par élève de la commune
EQUIPE ENTRAIDE PAYS DE GEX	500	Subvention de Fonctionnement
FCPE COLLEGE LE JORAN	170	Subvention de Fonctionnement
INSTITUTION JEANNE D'ARC	600	Part 100 € par élève de la commune

Nom Association	Proposition	Objet
JSP NORD EST GESSIEN	300	Subv Fonctionnement
LES AMIS DU CLOS	500	Subv Fonctionnement
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2500	Subv Fonctionnement
LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE RURAL DE L'AIN	100	Part 100 € par élève de la commune
MFR PONT DE VEYLE	100	Part 100 € par élève de la commune
PEP 01	200	Subv Fonctionnement
PREVENTION ROUTIERE	300	Subv Fonctionnement
SOCIETE DE MUSIQUE DE FERNEY VOLTAIRE	1000	Subv Fonctionnement
TERRE REFRACTAIRE	400	Subv Fonctionnement

M. COIN ajoute que la Commission a émis un avis défavorable pour les associations suivantes : UDAF, APAJH, Sclérose en plaque, Nous Aussi, Sub-Session, Mad FM, le Verger Tiocan, Verdun 1916, Docteur clown, France ADOT Don d'organes, soit parce qu'il s'agit d'associations extérieures, soit par parce qu'elles sont subventionnées par la CCPG.

JP. LAURENSEN estime qu'une subvention plus conséquente pourrait être versée à la CIMADE, au vu de l'importance du problème des migrants aujourd'hui et de la qualité de leur travail. M. COIN explique que la Commission a décidé de verser les mêmes montants de subventions qu'en 2015. Mme la Maire ajoute que la Commune participe également à l'aide aux migrants en proposant notamment une aide à l'écriture.

A la question de L. BERONJA, M. COIN confirme que les subventions aux écoles de musique sont soustraites des frais d'inscriptions. L. BERONJA s'interroge sur la possibilité de participer également aux frais des élèves du conservatoire de Ferney-Voltaire, sous la forme d'une bourse. Mme la Maire répond que les responsables du conservatoire ont précisé qu'ils ne réduiraient pas les frais d'inscription en cas de versement d'une aide de la Commune, mais que celle-ci rentrerait dans les frais de fonctionnement généraux.

M. COIN explique que la Commune ne peut pas utiliser le budget général de la Commune pour octroyer des aides à des particuliers. En revanche le CCAS a la possibilité de donner des aides aux familles, en fonction de critères sociaux, ce qu'il fait avec les bourses musicales.

Délibération : par 4 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA) et 24 pour concernant la subvention à l'institut Jeanne d'Arc, à l'unanimité pour les autres demandes, le Conseil municipal :

- **décide de verser les subventions proposées ci-dessus ;**
- **donne un avis défavorable aux demandes suivantes :**

- **UDAF,**
- **APAJH,**
- **Sclérose en plaque,**
- **Nous Aussi,**
- **Sub-Session,**
- **Mad FM,**
- **le Verger Tiocan,**
- **Verdun 1916,**
- **Docteur clown,**
- **France ADOT Don d'organes ;**

- précise que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

B. GARANTIE D'EMPRUNTS LOGEMENTS AIDES SEMCODA : 3 LOGEMENTS PLUS SECTEUR LES ACCULATS

M. COIN expose au Conseil que la SEMCODA souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts afin de financer la construction de 3 logements PLUS situés secteur des Acculats à Prévessin-Moëns.

Il précise que la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires des emprunts soient garantis par la Commune à hauteur de 100 % des sommes dues par l'Organisme Emprunteur pendant toute la durée des prêts (période de préfinancement incluse).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 323 200 € souscrit par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt, constitué de 2 lignes de prêt, est destiné à financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 3 logements PLUS situés à Prévessin-Moëns secteur « Les Acculats ».

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1: Montant :	PLUS Construction 197 200 euros
Durée Totale : Durée phase préfinancement Durée phase amortissement	De 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du Prêt 2 : Montant :	PLUS Foncier 126 000 euros
Durée Totale : Durée phase préfinancement Durée phase amortissement	De 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

- autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la SEMCODA.

7. DÉNOMINATION NOUVELLE ÉCOLE ET VOIE NOUVELLE

Mme la Maire expose au Conseil qu'au stade d'avancement de la construction de la nouvelle école de la Commune, secteur des Acculats, il y a lieu de la dénommer.

Mme la Maire propose de reporter la dénomination de la rue la desservant.

Elle fait part des propositions retenues pour le nom de l'école, suite à une consultation faite auprès des conseillers municipaux de la majorité :

- Ecole du Parc
- Ecole ALICE
- Ecole Saint-Exupéry

Elle explique que la proposition « Ecole ALICE » fait référence aux recherches du CERN, ALICE étant le nom donné à un détecteur d'ions lourds installé sur l'anneau du Grand collisionneur de hadrons. Mme la Maire ajoute que ce nom avait également été donné au parcours sportif du parc du château.

JP. LAURENSEN explique, qu'avec les conseillers de la minorité, ils souhaitent également faire des propositions de noms :

- Lucie AUBRAC (enseignante et résistante)
- Irène JOLIOT-CURIE (physicienne et prix Nobel)
- Jean ZAY (ministre ayant rendu l'école obligatoire jusqu'à 14 ans)
- Emilie DU CHATELET (en mémoire à Voltaire)
- MALALA (prix Nobel pour son action pour l'éducation des filles au Pakistan)
- Nelson MANDELA.

V. GOUTEUX ajoute que si le nom ALICE est retenu, une communication sera nécessaire auprès des habitants et des enfants afin de leur expliquer l'origine de ce choix.

Mme la Maire souhaite rester sur les 3 propositions précitées et les soumet au vote à bulletin secret.

Suite à une interruption de séance à leur demande, les conseillers municipaux de la minorité informent qu'aucune de leurs propositions n'ayant été retenue, ils ne souhaitent pas prendre part au vote.

Délibération : le Conseil municipal :

- *décide, à l'unanimité, de procéder au vote à bulletin secret ;*
- *décide de dénommer la nouvelle école de la Commune Ecole ALICE par 11 voix pour, 2 voix pour Ecole du Parc, 9 voix pour Ecole Saint Exupéry.*

8. PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE - CONVENTION ENTREPRISE MITHIEUX

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre des travaux de réalisation de la piste cyclable route de l'Europe, il est envisagé d'utiliser des remblais situés sur des parcelles communales à proximité des travaux représentant environ 4 400 m³.

Il explique que l'utilisation de ces matériaux en sous-couche de la piste cyclable permettra la réalisation d'une économie de plus de 14 000 € HT.

L'ensemble des droits et obligations des deux parties est indiqué dans la convention annexée à la note de synthèse.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve les termes de la Convention à intervenir avec l'entreprise MITHIEUX, annexée à la présente délibération ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.*

9. REGULARISATION CESSION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT / ROUTE DE SÉGNY

JC. CHARLIER expose au Conseil que les Consorts CUSIN ont sollicité la Commune pour régulariser la cession de terrain non entérinée par acte notarié. Cette parcelle correspond à de la voirie en bordure de propriété, route de Ségnny :

REF. CADASTRALE	SURFACE	PROPRIETAIRE
Section AB n° 47	48 m ²	Consorts CUSIN

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *décide de régulariser la cession gratuite de ces parcelles ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer l'acte notarié et tous documents s'y rapportant ;*
- *précise que les frais d'actes seront à charge de la Commune.*

10. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Suppression grade technicien principal 1^e classe et création poste ingénieur principal à temps complet 35h/semaine - Directeur des Services Techniques

B. FRAMMERY expose au Conseil que depuis le départ du Directeur des Services Techniques (DST) en novembre 2015, plusieurs jurys de recrutement ont eu lieu et une dizaine de candidats a été reçue.

A l'issue du jury du 11 mars 2016, un candidat a été retenu. Il s'agit d'un ingénieur travaux publics qui prendra son poste le 11 avril 2016.

Il propose par conséquent de supprimer le grade vacant de technicien principal 1^e classe du précédent DST et d'ouvrir le poste de DST au grade d'ingénieur principal à temps complet, à compter du 10 avril 2016.

A la question de M. KUNG, B. FRAMMERY confirme que le candidat retenu travaillait dans le secteur privé. JP. LAURENSON demande la raison du choix du grade le plus élevé. B. FRAMMERY explique qu'au vu des compétences et de l'expérience de ce candidat, mais également des difficultés à recruter un DST ayant les compétences requises pour ce poste, il convenait de mettre en adéquation le grade avec les compétences et les fonctions attendues. Madame la Maire précise qu'il avait également plusieurs propositions de la part d'autres collectivités.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal accepte la proposition précitée et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 10 avril 2016.

11. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du 02/03/2016 : agrandissement ancienne Mairie de Vésegnin, approbation des avenants aux marchés de travaux :
 - lot n°02, pour un montant de - 9.103,58 euros HT
 - lot n°05, pour un montant de - 2.863,00 euros HT
 - lot n°06, pour un montant de + 985,00 euros HT
 - lot n°12, pour un montant de - 808,78 euros HT
 - lot n°15, pour un montant de -2.903,55 euros HT
- Décision du 30/03/2016 : modification tarifs des emplacements des chalets du marché de Noël à compter du 05 avril 2016 :

	Tarif forfaitaire
Pour les associations de la commune de Prévessin-Moëns	Gratuit
Pour les autres exposants :	
2 jours ½	120 EUR
2 jours	80 EUR
1 jour	60 EUR

- Contrat du 23/02/2016 avec l'entreprise VISTALLI : abattage frênes secteur du collège pour un montant de 7 080 €.
- Contrat du 19/02/2016 avec la société IGIENAIR-FERREBOEUF : contrôle VMC divers bâtiments de la commune pour un montant de 4 789.60 €.
- Contrat du 04/03/2016 avec la société REISSE SAS-REISSE HERVE : pose de luminaires école des Grands Chênes pour un montant de 9 416.82 €.
- Contrat du 07/03/16 avec EDF COLLECTIVITES 07/03/2016 : éclairage public pour un montant de 13 148.23 €.
- Contrat du 05/03/16 avec ERDF GFE SILLON ALPIN : extension réseau basse tension rue des Acculats pour un montant de 8 057.99 €.

12. DIVERS

- **Élections législatives partielles** : M. COIN informe le Conseil des dates des élections législatives partielles les 5 et 12 juin 2016. Il rappelle que la participation à la tenue des bureaux de vote est obligatoire pour les membres du Conseil. Un tableau sera communiqué prochainement, afin que chacun s'inscrive dans les 3 créneaux proposés.
- **Location salle de la Bretonnière** : L. BERONJA demande dans quelles conditions la salle de la Bretonnière a été mise à disposition de l'Association des Familles Catholiques (AFC) pour l'organisation d'une conférence. Mme la Maire explique que le règlement d'utilisation de la cette salle prévoit la location pour les associations, après acceptation de la Maire. Elle précise que cette association n'étant pas

communale, il leur a été demandé une participation financière de 100 €. A la question de L. BERONJA, Mme la Maire confirme que le règlement d'utilisation propre à cette salle ne limite pas la location aux associations communales.

JP. LAURENSEN ajoute qu'une location en semaine lui paraît compliquée, la salle étant utilisée pour des activités scolaires. L. ANSELLEM explique que la salle n'est louée qu'en soirée et que les associations s'engagent à la remettre en état afin qu'elle puisse être utilisée dès le lendemain. Elle précise qu'une association utilise déjà régulièrement cette salle en semaine pour des cours de danse, sans qu'aucun problème n'ait été rencontré.

A. ETCHEBERRY souhaite intervenir concernant la conférence organisée par cette association. Elle explique qu'un courrier la mettant directement en cause a été envoyé par une ancienne conseillère municipale, à de nombreux habitants de la Commune. L'auteur émet des jugements personnels sur l'intégrité de l'adjointe et sur ses engagements personnel, professionnel et politique.

Dans ce courrier la conférence y est dénoncée de par son contenu et de par l'association qui l'organise.

A. ETCHEBERRY regrette une récupération politique de ce sujet. Elle précise que le vrai thème de la conférence est le handicap de la trisomie 21, illustré par la diffusion d'un film en hommage au professeur LEJEUNE et à ses recherches sur cette maladie. Elle ajoute que cette conférence a lieu dans de nombreuses communes en France et que par respect du principe de la liberté d'expression, le débat doit rester ouvert.

Mme la Maire déplore cette initiative tant dans son contenu, visant personnellement une élue de la Commune, que dans la méthode employée. Elle souligne l'engagement et l'investissement de Mme ETCHEBERRY dans son travail quotidien pour l'amélioration de l'école publique.

A. ETCHEBERRY précise qu'au-delà des attaques personnelles, elle dénonce les critiques faites envers le combat de la fondation LEJEUNE qui est un combat universel.

W. GRANDPRE demande aux conseillers de la minorité s'ils se dissocient de cette initiative. Aucune réponse n'est apportée à cette question. JP. LAURENSEN précise qu'il a également fait l'objet d'attaques personnelles pendant son mandat.

D. POURCHER souligne que lorsqu'un membre du Conseil est personnellement attaqué dans l'exercice de ses fonctions, l'ensemble du Conseil municipal se doit de le soutenir.

JP. LAURENSEN précise que le professeur LEJEUNE a en effet eu une action très importante, lui valant d'être proposé au prix Nobel de médecine pour ses avancées sur la Trisomie 21. Il ajoute que si la fondation LEJEUNE a de nombreuses actions louables elle peut aussi se montrer engagée sur certains sujets qui peuvent être contestables.

Mme la Maire ajoute qu'il est important de laisser le débat avoir lieu.

- **Evènements à venir sur la Commune :** Madame la Maire explique que désormais elle présentera à chaque séance du Conseil les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - Mercredi 06 avril : **Atelier Calligraphie** à 14h à la bibliothèque municipale de Prévessin-Moëns (*inscriptions à la bibliothèque*)
 - Samedi 16 avril : **Soirée dansante** organisée par **l'association Mwanama**, à la salle Gaston Laverrière.
 - Du 18 au 22 avril : **Semaine de la jeunesse**, Accueil de Loisirs du Prieuré.

- Mercredi 20 avril : **Car pour l'Art Jeunesse** à l'Esplanade du Lac à Divonne. Départ Mairie à 15h, spectacle à 16h « **trois little cochons and the Loup** » (*inscriptions en Mairie*)
- Samedi 30 avril : **P'tit Bazar** à la salle Gaston Laverrière dès 10h.
- Samedi 30 avril : **Visite « nouvelle Ecole »**, à 9h30, 10h30 et 11h30 (*inscriptions en Mairie*)
- Dimanche 1^{er} mai : **Grand prix de la municipalité** – UCG, à la salle Gaston Laverrière dès 10h

La séance a été levée à 22h15.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 3 mai 2016 à 20h30